



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 10 juin 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente ainsi que madame Kim Hut, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

**1**                    **RÉSOLUTION 2024-06-137**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2**                    **RÉSOLUTION 2024-06-138**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

*Retrait du point 6.3* Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités

*Ajout du point 6.10* Retrait à l'appui à la vérification de vendre la part de la MRC d'Antoine-Labelle dans la coopérative C-TAL;

*Et*

*Ajout du point 7.5* Autorisation de dépenses pour l'aménagement du nouveau véhicule du service des incendies

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024
4. Information aux citoyens
  - 4.1. Maire
  - 4.2. Présentation du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2023
5. Période de questions
6. **Administration et ressources humaines**
  - 6.1. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mai 2024
  - 6.2. Adoption du règlement numéro 2024-558 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la Bibliothèque Yves Meilleur
  - 6.3. **Point retiré** Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
  - 6.4. Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2023
  - 6.5. Signataires autorisés pour les effets bancaires
  - 6.6. Signataire autorisé auprès de tous les organismes
  - 6.7. Représentant autorisé pour les services électroniques : CLIQSÉQUR entreprise et portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGMAR)
  - 6.8. Nomination de responsables pour les demandes de vérifications d'antécédents judiciaires
  - 6.9. Refus du projet de regroupement de l'Office Municipal d'Habitation
  - 6.10. **Ajout** Retrait à l'appui à la vérification de vendre la part de la MRC d'Antoine-Labelle dans la coopérative C-TAL;
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Autorisation de paiement et décompte no. 8 à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet – agrandissement garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie
  - 7.2. Autoriser le maire Jacques Allard à signer l'addenda no.1 à la convention d'aide financière pour la subvention « PRACIM » travaux d'agrandissement et de réfection du garage municipal et de la caserne de pompiers
  - 7.3. Embauche de madame Vicky Tremblay à titre de pompière à temps partiel
  - 7.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-560 portant sur les feux extérieurs et pièces pyrotechniques
  - 7.5. **Ajout** Autorisation de dépenses pour l'aménagement du nouveau véhicule du service des incendies;
8. **Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu**



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

- 8.1. Approbation et autorisation de signature addenda no. 3 à l'entente intermunicipale du Complexe Environnemental de la Rouge (CER) – (prolongation de la durée)
- 8.2. Adoption de la liste des travaux de voirie pour l'année 2024
- 8.3. Embauche de monsieur Dominic Tremblay à titre de chauffeur journalier (2), poste régulier, temps plein
- 8.4. Embauche d'un chauffeur journalier (2) supplémentaire, poste régulier, temps plein

**9. Urbanisme, environnement et patrimoine**

- 9.1. Adoption du second projet de règlement numéro 2024-559 amendant le règlement 2000-348 relatif au zonage afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logements accessoires
- 9.2. Date d'ouverture du registre pour l'adoption du règlement 2024-559, mardi 2 juillet 2024 de 09h00 à 19h00.
- 9.3. Date pour la consultation publique d'un projet de développement au Lac Mousseau

**10. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 10.1 Entériner l'embauche de madame Lise Giasson à titre de commis aux prêts de la bibliothèque sur appel, en date du 5 mai 2024
- 10.2 Embauche de personnel supplémentaire au camp de jour

**11. Correspondance**

**12. Période de questions**

**13. Levée de la séance**

3

**RÉSOLUTION 2024-06-139**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 MAI 2024**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

**4 INFORMATION AUX CITOYENS**

**4.1 Maire**

**4.2 Présentation du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2023**

**5 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.1 RÉSOLUTION 2024-06-140  
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2024**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de mai 2024, au montant de 248 767.70 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**6.2 RÉSOLUTION 2024-06-141  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-558 ÉTABLISSANT  
LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS  
D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE YVES MEILLEUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le règlement numéro 2024-558 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la Bibliothèque Yves Meilleur, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES**

**6.3 *point retiré* RÉSOLUTION XXX  
CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS (FQM)**

**6.4 RÉSOLUTION 2024-06-142  
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE  
L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accepter, pour dépôt, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2023, préparés par madame Anick Millaire, CPA auditeur, CA, de la firme Mayer Millaire et Associés, CPA Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

6.5

**RÉSOLUTION 2024-06-143  
SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-118 relative à la nomination de madame Kim Hut à titre de directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité de L'Ascension, en date du 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu :

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous les chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de L'Ascension, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Rouge à compter du 13 juin 2024:

- monsieur Jacques Allard, maire, ou
- madame Danièle Tremblay, mairesse suppléante;

CONJOINTEMENT AVEC :

- madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière ou
- madame Kim Hut, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de L'Ascension, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Rouge;

Que la présente résolution abroge la résolution 2024-01-025, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

6.6

**RÉSOLUTION 2024-06-144  
SIGNATAIRE AUTORISÉE AUPRÈS DE TOUS LES ORGANISMES**

Il est proposé par Marie-Claude Bélanger et résolu de désigner madame Kim Hut, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, signataire autorisée, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, auprès de tous organismes bancaires, gouvernementaux et autres en lien avec la Municipalité, à compter du 13 juin 2024.

La présente résolution abroge la résolution 2024-02-040, adoptée lors de la séance ordinaire du 19 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

**6.7**                    **RÉSOLUTION 2024-06-145**  
**PERSONNE AUTORISÉE POUR LES SERVICES**  
**ÉLECTRONIQUES : CLIQSEUR ENTREPRISE ET PORTAIL**  
**GOVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET**  
**RÉGIONALES (PGMAR)**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu :

D'autoriser madame Kim Hut, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à utiliser les services électroniques clicSÉCUR Entreprises pour la Municipalité de L'Ascension;

D'autoriser madame Kim Hut, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à utiliser les services électroniques du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) pour la Municipalité de L'Ascension;

La présente résolution abroge la résolution numéro 2024-02-041 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**6.8**                    **RÉSOLUTION 2024-06-146**  
**NOMINATION DE RESPONSABLES POUR LES DEMANDES DE**  
**VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Céline Chicoine ainsi que la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Kim Hut, soient autorisées à faire les demandes de vérification d'antécédents judiciaires, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, lorsque requis lors d'embauches.

La présente résolution abroge la résolution numéro 2024-02-039 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**6.9**                    **RÉSOLUTION 2024-06-147**  
**REFUS DU PROJET DE REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL**  
**D'HABITATION**

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un service de proximité pour la gestion de la résidence Cyrille Lévesque;

CONSIDÉRANT la centralisation des « OMH » dans une structure bureaucratique éloignée de notre MRC;



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

CONSIDÉRANT qu'un conseiller municipal siège présentement à l'OMH d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que ce conseiller municipal ne pourra plus siéger à la nouvelle organisation de la région des Laurentides à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de refuser le projet de regroupement de l'Office Municipal d'Habitation.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la députée Chantale Jeannotte, au préfet de la MRC d'Antoine Labelle, monsieur Daniel Bourdon et à tous les maires de la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**6.10 (Ajout)**

**RÉSOLUTION 2024-06-148  
RETRAIT À L'APPUI À LA CESSION DES PARTS DE LA MRC  
D'ANTOINE-LABELLE À LA COOPÉRATIVE C-TAL**

CONSIDÉRANT la parution d'un article dans le journal L'Info du Nord intitulé « Antoine-Labelle envisage de vendre le réseau de fibres optiques »

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre des maires de la MRC d'Antoine-Labelle, le 28 mai 2024, le sujet n'était pas celui dont l'article du journal fait mention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'appuyer monsieur le maire, Jacques Allard pour le retrait de son appui à la cession des actifs de fibre optique de la MRC d'Antoine-Labelle à la C-TAL, puisque l'offre de celle-ci est insuffisante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**7.1**

**RÉSOLUTION 2024-06-149  
AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO. 8 À  
L'ENTREPRENEUR GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION  
POUR LE PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET  
RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no. 8 présenté par



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de GBA Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'approuver le décompte no. 8 et d'autoriser le paiement à Groupe Laverdure Construction au montant de 663 671,67 \$, taxes incluses;

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

7.2

**RÉSOLUTION 2024-06-150**

**AUTORISER LE MAIRE JACQUES ALLARD À SIGNER L'ADDENDA NO. 1 À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA SUBVENTION « PRACIM » TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE DE POMPIERS**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser le maire Jacques Allard à signer l'addenda no. 1 à la convention d'aide financière pour la subvention « PRACIM » travaux d'agrandissement et de réfection du garage municipal et de la caserne de pompiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

7.3

**RÉSOLUTION 2024-06-151**

**EMBAUCHE DE MADAME VICKY TREMBLAY, À TITRE DE POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'embaucher madame Vicky Tremblay à titre de pompière à temps partiel à compter du 10 juin 2024 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'APPLIQUER la politique salariale du Service en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

7.4

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-560 PORTANT SUR LES FEUX EXTÉRIEURS ET PIÈCES PYROTECHNIQUES**

Avis de motion est donné par monsieur Raynald Stockless qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2024-560 portant sur les feux extérieurs et pièces pyrotechniques, modifiant ainsi le règlement 2012-461 portant sur les feux d'herbes, de déchets ou autres.





Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

**7.5 (Ajout)**

**RÉSOLUTION 2024-06-152  
AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'AMÉNAGEMENT DU  
NOUVEAU VÉHICULE DU SERVICE DES INCENDIES**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'aménagement du nouveau véhicule du service des incendies, le Ford Transit, pour une somme totalisant 29 180,27 \$, avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.1**

**RÉSOLUTION 2024-06-153  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE ADDENDA  
NO. 3 À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU COMPLEXE  
ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE (CER) (prolongation de la  
durée)**

CONSIDÉRANT qu'aux termes d'une entente intervenue en juin 2020, les municipalités membres de la Régie se sont entendues afin de maintenir son existence et ont reconnu l'importance de maintenir ses activités relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire des municipalités membres (*ci-après « l'Entente 2020 »*);

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'un addenda intervenu en février 2021, les municipalités membres de la Régie se sont entendues afin de modifier un protocole d'entente intermunicipale intervenue entre elles en 2017 quant au compostage des matières organiques (*ci-après « l'Addenda 1 »*);

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'un addenda intervenu en mars 2022, les municipalités membres de la Régie se sont entendues afin de modifier un protocole d'entente intermunicipale intervenue entre elles en 2020 quant au changement de nom légal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge par Complexe environnemental de la Rouge (*ci-après « l'Addenda 2 »*);

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 de « l'Entente 2020 » permet aux parties de modifier, temporairement ou de manière permanente, les dispositions des ententes intervenues entre elles, telles modifications devant être constatées par écrit par toutes les municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres se sont entendues entre elles afin de modifier la durée de l'entente actuelle et désirent à cet effet constater le tout par écrit conformément aux dispositions en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que la Municipalité de L'Ascension approuve les conditions et modalités prévues à l'addenda no 3 concernant la modification de la durée de l'entente ».

QUE monsieur le maire Jacques Allard et la directrice générale et greffière-trésorière, Céline Chicoine soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, cette dite entente.



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

ET

QUE la direction générale du Complexe environnemental de la Rouge soit autorisée à transmettre cet addenda au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes et du code municipal du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.2**                    **RÉSOLUTION 2024-06-154**  
**ADOPTION DE LA LISTE DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR**  
**L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT que la liste des travaux de voirie pour l'année 2024 a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le conseil adopte l'ensemble des dépenses prévues en vue des travaux de voirie proposés pour l'année 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.3**                    **RÉSOLUTION 2024-06-155**  
**EMBAUCHE DE MONSIEUR DOMINIC TREMBLAY À TITRE DE**  
**CHAUFFEUR JOURNALIER (2)**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'embaucher monsieur Dominic Tremblay à titre de chauffeur journalier (2), poste régulier, temps plein à raison de 40 heures par semaine, et ce, à compter du 2 juillet 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**8.4**                    **RÉSOLUTION 2024-06-156**  
**EMBAUCHE DE MONSIEUR ALEXANDRE MARLEAU À TITRE DE**  
**CHAUFFEUR JOURNALIER (2)**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'embaucher monsieur Alexandre Marleau à titre de chauffeur journalier (2), poste régulier, temps plein à raison de 40 heures par semaine, et ce, à compter du 2 juillet 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

**9.1** **RÉSOLUTION 2024-06-157**  
**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-559 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2000-348 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION ET AUX LOGEMENTS ACCESSOIRES**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 2024-559 amendant le règlement 2000-348 relatif au zonage afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logement accessoires, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ERES)**

**9.2** **DATE D'OUVERTURE DU REGISTRE**

La date d'ouverture du registre référendaire suite à l'adoption du second projet de règlement numéro 2024-559 amendant le règlement 2000-348 relatif au zonage afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logements accessoires aura lieu le mardi 2 juillet 2024 de 09h00 à 19h00 à l'Hôtel-de-Ville de L'Ascension, située au 59 rue de l'Hôtel-de-Ville.

**9.3** **DATE POUR UNE CONSULTATION PUBLIQUE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT POTENTIEL AU LAC MOUSSEAU**

Une consultation publique pour un projet de développement potentiel au Lac Mousseau aura lieu vendredi, 19 juillet 2024 à 19h00 à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, L'Ascension (derrière la Bibliothèque Yves Meilleur).

**10.1** **RÉSOLUTION 2024-06-158**  
**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME LISE GIASSON À TITRE DE COMMIS AUX PRÊTS DE LA BIBLIOTHÈQUE SUR APPEL**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'entériner l'embauche de madame Lise Giasson, à titre de commis aux prêts de la bibliothèque. Ce poste est sur appel, et ce, en date du 5 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**10.2** **RÉSOLUTION 2024-06-159**  
**EMBAUCHE DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE POUR LE CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT la forte demande pour l'inscription d'enfants au camp de jour.

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'embaucher Dimitry



Séance ordinaire  
du 10 juin 2024

---

Cousineau à titre d'animateur au camp de jour, ainsi que madame Natacha Alarie à titre de coordonnatrice au camp de jour à temps partiel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

- 11 CORRESPONDANCE**
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13 RÉOLUTION 2024-06-160  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h59.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

---

Jacques Allard,  
Maire

---

Céline Chicoine,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Céline Chicoine  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jacques Allard,  
Maire